

HIOLLE Industries

répond aux conditions d'éligibilité au PEA-PME

Valenciennes, le 15 Octobre 2015

Le Groupe HIOLLE Industries annonce répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n°2014-283 du 4 mars 2014) à savoir un effectif total inférieur à 5 000 salariés, d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliards d'euros ou total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros, d'autre part ; ces critères s'appliquant à l'ensemble du groupe.

En conséquence, les actions HIOLLE Industries peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

La dénomination PEA (plan d'épargne en actions)-PME concerne une forme de compte-titres de droit français. Il bénéficie de certains avantages fiscaux pour les résidents français. En pratique, dans le cadre du PEA-PME, l'investisseur capitalisera ses plus-values en totale franchise d'impôts à condition qu'il respecte la détention minimum de cinq ans du PEA-PME.

La mise en place du PEA-PME a pour objectif de favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et de créer un nouvel instrument pour le soutien au financement des PME et des ETI.

* * *

A propos du Groupe HIOLLE Industries

Avec près de 40 ans d'expérience et 650 collaborateurs, le Groupe HIOLLE Industries (Euronext Paris : HIO) apporte son expertise aux industriels dans deux domaines : les métiers du métal pour les grands acteurs de l'industrie et de l'environnement, les services électriques et mécaniques pour les industriels du ferroviaire et des transports propres. HIOLLE Industries, originaire du Nord de la France, développe son implantation tant en France qu'à l'étranger.

Reuters : HIO.PA – Bloomberg : HIO FP – www.hiolle-industries.com

Contacts :

Véronique HIOLLE – Marianne MERCIER
actionnaires@hiolle-industries.fr

Prochain rendez-vous :

Chiffre d'affaires consolidé du 3^{ème} trimestre le 10 novembre 2015